

Arrêté de la DACS du 10 septembre 2008 portant désignation d'un magistrat chargé du ministère public devant le Haut Conseil du commissariat aux comptes

NOR : JUSC0821795A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article L. 822-7 du code de commerce ;

Vu l'article R. 822-45 du code de commerce,

Vu l'arrêté du 13 mars 2007 portant désignation du magistrat suppléant chargé du ministère public devant le Haut Conseil du commissariat aux comptes ;

Vu la proposition du procureur général près la Cour de cassation en date du 28 juillet 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Patrick Bonnet, avocat général à la Cour de cassation, est désigné pour exercer les fonctions de ministère public auprès du Haut Conseil du commissariat aux comptes, en qualité de suppléant, en remplacement de M. Dominique Main, appelé à de nouvelles fonctions.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 10 septembre 2008.

La garde des sceaux, ministre de la justice
et par délégation :

La sous-directrice du droit économique,
C. GUEGUEN